

# Immobilière 3F, pour l'égalité femmes-hommes

**En application de la loi de septembre 2018, un index de l'égalité femmes-hommes est mis à jour et publié chaque année. À compter de l'année 2021, cet Index calculé et publié est un index unique pour dix sociétés 3F.**

## INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

3F s'engage pour atteindre l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans ses sociétés.

**94 sur 100** : c'est la note obtenue pour l'année **2022** par dix sociétés 3F, dont Immobilière 3F, pour l'Index de l'égalité femmes-hommes.

Retrouvez sur notre page consacrée à la [note obtenue par le Groupe 3F](#), plus d'informations sur le **calcul** de l'index et sur le détail des **notes** obtenues par 3F aux cinq indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

## RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES PARMIS LES CADRES DIRIGEANT·ES ET LE COMITÉ DE DIRECTION

**Au 31 décembre 2022, pour Immobilière 3F :**

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Taux de féminisation
Comité de direction	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>46 %</b>
Cadres dirigeants	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>36 %</b>

L'entreprise satisfait aux exigences de la Loi sur l'égalité économique et professionnelle du 24 décembre 2021, dite **Loi Rixain**.

Cette loi impose de nouveaux quotas concernant les postes de direction pour les entreprises d'au moins 1 000 salarié·es.